

COTISATIONS 2024-2025– NOUVEAUX MEMBRES

TABLEAU DES TRIMESTRES ET PROPORTIONS

	FRAIS ¹ D'ADMISSION	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ ⁴	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	822,41 \$	41,12 \$	82,04 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,50 \$	1233,35 \$	1280,22 \$
Juillet à septembre 75%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	616,81 \$	30,84 \$	61,53 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,50 \$	996,96 \$	1043,83 \$
Octobre à décembre 50%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	411,21 \$	20,56 \$	41,02 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,50 \$	756,75 \$	780,19 \$
Janvier à février 25%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	205,60 \$	10,28 \$	20,51 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,50 \$	520,35 \$	543,79 \$
Mars 10%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	82,42 \$	4,11 \$	8,20 \$	0 \$	0 \$	29,50 \$	374,88 \$	374,88 \$

- Des frais d'admission¹ sont exigés lors de la première inscription (payable une fois à vie).
- Le montant à payer sur la cotisation annuelle² varie en fonction de la période de l'année où elle est payée.
- Assurance responsabilité professionnelle³ : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)
- OPQ⁴ : contribution à l'Office des professions du Québec.